

OBJET : BONIFICATIONS À APPORTER AU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE FOIN

- (1) **CONSIDÉRANT** que l'assurance récolte foin est un programme offrant une couverture des pertes dont l'évaluation est effectuée de façon collective pour l'ensemble des entreprises agricoles associées à une même station météo;
- (2) **CONSIDÉRANT** que les pourcentages de pertes de rendement sont associés à une station météo et déterminés à l'aide de trois grilles : une pour le gel hivernal, une pour la quantité (manque de pluie) et une autre pour la qualité (excès de pluie);
- (3) **CONSIDÉRANT** que la saison 2020 a été perturbé par un gel hivernal et une sécheresse importante affectant la majorité des régions de la province;
- (4) **CONSIDÉRANT** que la sécheresse printanière a amené des niveaux de rendements en première coupe de foin d'environ 25% des rendements habituels en Montérégie;
- (5) **CONSIDÉRANT** que les paramètres établis ne captent pas toutes les conséquences des conditions climatiques sur les rendements en foin;
- (6) **CONSIDÉRANT** que le prix unitaire du foin à la base des calculs d'indemnité était de 168 \$ la tonne, un prix sans commune mesure avec le prix du marché et tellement bas qu'aucun producteur ne peut se procurer du foin à ce prix;
- (7) **CONSIDÉRANT** que certains producteurs n'ont pas reçu d'indemnités ou ont reçu des montants minimes, ce qui affecte grandement la rentabilité des entreprises qui doivent s'approvisionner ailleurs à des prix très élevés;
- (8) **CONSIDÉRANT** que l'inefficacité du programme d'assurance-récolte foin affecte la confiance des producteurs envers le programme;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, LES ADMINISTRATEURS RÉUNIS LE 22 OCTOBRE 2020 POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE DEMANDENT UNANIMEMENT :

À la Confédération de l'UPA :

- (1) De faire les représentations auprès du gouvernement afin que la FADQ possède les ressources suffisantes afin d'accompagner adéquatement et uniformément les entreprises;
- (2) De faire les représentations auprès de la FADQ afin :
 - de modifier le programme afin qu'il compense adéquatement les producteurs pour les dommages subis et les coûts de remplacement réels du foin;
 - d'assurer un accompagnement de qualité aux producteurs dans tous les centres de service;
 - d'ajouter des stations météo en fonction de la variabilité du territoire;
 - de vulgariser le programme Assurance-récolte foin;
 - de revoir la grille hivernal pour ajuster les dates en fonction des UTM des régions;
 - d'ajouter une option 4^e coupe pour les régions qui ont cette possibilité;
 - de verser rapidement des avances lorsque des pertes importantes sont déterminées, tant sur le plan régional que provincial;

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie :

- (3) D'outiller les producteurs afin qu'ils puissent documenter leurs cas avec des photos, vidéos et données;
- (4) De diffuser l'information aux producteurs (processus de plainte, documentation de leur dossier, bonnes pratiques, etc.);
- (5) De faire des représentations auprès de la FADQ au niveau régional pour que les producteurs obtiennent un accompagnement de qualité dans tous les centres de service.